



## Communiqué de presse

### Placements par les offices AI : chiffres restent à un niveau élevé

*Pour tous les partenaires, la réinsertion professionnelle en vaut la peine*

**Lucerne, 06 mars 2018 – 20'133 personnes atteintes dans leur santé ont été placées en Suisse sur le marché du travail en 2017. La Conférence des offices AI confirme ainsi le succès enregistré dans le travail de réinsertion ces dernières années et annonce, pour 2017, une légère augmentation du nombre de placements.**

L'an passé également, les offices AI ont pu apporter leur appui à de nombreuses personnes atteintes dans leur santé. En collaboration avec les employeurs, ils ont pu aider ces personnes à prendre pied sur le marché du travail ou à conserver leur emploi actuel. Le total de 20'133 personnes pour les placements réalisés à l'échelle de toute la Suisse comprend 10'976 personnes qui ont pu conserver leur emploi grâce à des mesures de réadaptation, 2507 personnes qui ont obtenu un nouveau poste dans la même entreprise, ainsi que 5931 personnes qui ont trouvé un nouvel emploi dans une nouvelle entreprise. De plus, suite à une révision de rente, 719 personnes ont pu entrer en fonction dans un nouveau poste. Ces chiffres sur les placements sont calculés chaque année par les 26 offices AI cantonaux et sont publiés par la Conférence des offices AI.

#### **Mettre en évidence le potentiel de la réinsertion**

« Nous sommes très satisfaits de constater que la tendance couronnée de succès de ces dernières années s'est encore poursuivie et que nous avons même pu légèrement augmenter une nouvelle fois le nombre de placements pour 2017 », a déclaré la présidente de la Conférence des offices AI, Monika Dudle-Ammann.

Afin que cette évolution favorable se poursuive, tant les offices AI que leurs partenaires ne ménagent pas leurs efforts. « La réinsertion ne peut en effet fonctionner correctement que si nous collaborons étroitement en visant les mêmes objectifs : assureurs sociaux, employeurs, médecins et personnes concernées », souligne Mme Dudle-Ammann, en ajoutant : « Nous espérons que, par notre travail et par ces résultats positifs, nous pourrions convaincre un nombre encore accru d'employeurs du potentiel que recèle la réinsertion professionnelle ».

L'année dernière, des étapes supplémentaires importantes ont été franchies dans cette direction :

La *Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées* a réuni autour d'une même table tous les partenaires de la réinsertion. Les approches d'action élaborées à

cette occasion, ainsi que les exemples de bonnes pratiques identifiés encouragent les intéressés à créer de nouveaux instruments, des conditions cadres favorables ainsi que des systèmes d'incitation appropriés pour les employeurs, les employés, les médecins et les assureurs. Le *profil d'intégration axé sur les ressources (PIR)* a été développé sous la direction de Compasso. Grâce à cet outil, il est possible d'échanger des informations détaillées sur les exigences propres au poste de travail entre les employeurs, les employés et les médecins, et les potentiels de réinsertion peuvent être définis avec précision.

En outre, il y a lieu de mettre tout spécialement l'accent sur le travail de réinsertion auprès des jeunes et des personnes atteintes de maladies psychiques et les mesures destinées à ces groupes cibles doivent être étendues. C'est ce que prévoit également le message du Conseil fédéral sur le développement continu de l'AI qui sera traité prochainement par le Parlement.

**La Conférence des offices AI (COAI) ; [www.coai.ch](http://www.coai.ch)**

La COAI est une association faitière regroupant les 26 offices AI des cantons, l'office AI de la Confédération pour les assurés résidant à l'étranger et l'établissement d'assurance-invalidité de la Principauté du Liechtenstein. Elle représente les intérêts des offices AI, participe activement au développement continu de l'assurance-invalidité et veille à l'application uniforme du droit par le biais de la formation et de l'échanges d'expériences. La COAI a été fondée en 1995. Elle revêt la forme d'une association depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle est financée par les contributions de ses membres.

**Personnes de contact :**

**Suisse alémanique :**

Monika Dudle-Ammann, présidente de la COAI, directrice de l'office AI de Nidwald, téléphone: 041 618 51 10, [monika.dudle@aknw.ch](mailto:monika.dudle@aknw.ch)

**Suisse romande et Tessin :**

Florian Steinbacher Devantéry, responsable du domaine d'activité Prestations d'assurance, office AI pour les assurés résidant à l'étranger, téléphone: 058 461 94 85, [florian.steinbacherdevanterey@zas.admin.ch](mailto:florian.steinbacherdevanterey@zas.admin.ch)

**Annexe :** Placements des offices AI 2012 – 2017 (graphique)

**Pour de plus amples informations :**

- Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/grundlagen-gesetze/arbeitsmarktintegration/nationale-konferenz.html>

- Profil d'intégration axé sur les ressources (PIR)

<https://www.compasso.ch/fr/f090000584.html>